

“conséquence lad. assemblée ayant égard à lad. représentation
 “a résolu et statué qu’il seroit payé à l’avenir audit Samuel
 “Roupe au lieu de cent cinquante shelings anciens la somme
 “de deux cents cinquante shelings ancien cours par année à
 “commencer du premier janvier dernier. Signé: Sanguinet,
 “nre., etc.”

Une couple d’années après, Samuel Roupe recevait une nouvelle augmentation de gages de cinquante shelings, puis le 7 mars 1790, une autre de cinquante; enfin, son salaire fut porté le 13 mars 1791, à quatre cents shelings; le 14 septembre 1794, à “cinq cents francs” et le 13 décembre 1795, “l’Assemblée ordonne que Samuel Roupe aura dorénavant six cents livres qui lui seront payés par quartier.” Samuel Roupe étant devenu aussi collecteur de l’argent provenant de la rente des bancs de Notre-Dame de Bonsecours, le marguillier en charge décida en conseil de lui accorder à l’avenir vingt sols par chaque banc dont il percevra le revenu annuel. (12).

De nos jours, ces chiffres étonneront si l’on songe aux salaires que reçoivent les collecteurs de l’église Notre-Dame. Quoiqu’il en soit, ils prouvent jusqu’à quel point M. Roupe était estimé de ses supérieurs et l’attention que ceux-ci lui portaient.



En poursuivant nos recherches sur les Roupe qui précèdent, nous avons relevé une autre famille du même nom qui pourrait bien avoir quelque lien éloigné de parenté avec la première. Cependant, les deux familles semblent n’avoir eu entre elles aucunes relations durant leur séjour ici. Cette seconde famille, comme la précédente, ne paraît pas avoir laissé de descendants, du moins nous n’en connaissons pas.

Joseph-Antoine Roupe, né en France, était le fils de Georges Roupe et d’Elizabeth Asselin, de Colmart, diocèse de Vannes dans l’ancienne Bretagne, compris maintenant dans le département du Morbihan, près du golfe du même nom. Il épousa à Saint-Laurent le 26 octobre 1760,

(12) Nous devons ces renseignements à la bienveillance de M. Ovide Lapalice, archiviste de Notre-Dame.